

## RAPPORT DE SUIVI

### PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT L'EXTENSION DE RÉSEAU POUR LA DESSERTE EN GAZ NATUREL DE MÉTAUX BLACKROCK INC. ET DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SAGUENAY

1 Le 22 février 2019, par la décision D-2019-022, la Régie de l'énergie (Régie) a approuvé le projet  
2 d'investissement visant l'extension de réseau pour la desserte en gaz naturel de Métaux  
3 BlackRock Inc. et de la zone industrialo-portuaire de Saguenay (le Projet). Dans celle-ci, la Régie  
4 demande notamment à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son  
5 rapport annuel, les données nécessaires au suivi du Projet.

#### 1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

6 Au 30 septembre 2020, le Projet est toujours en phase de planification et d'obtention de derniers  
7 permis requis. Le client, Métaux BlackRock, a annoncé, à la fin août 2019, le report de la mise en  
8 service de son usine en 2022, notamment en raison de retards dans la clôture de son  
9 financement. Le scénario de report de la construction du nouveau réseau prévoit une construction  
10 de juin 2021 à avril 2022. Des discussions ont eu lieu avec Développement Port Saguenay  
11 (DPS) et Investissement Québec (IQ) afin d'analyser l'impact du report de la date de mise en  
12 service. En août 2020, Énergir et IQ ont confirmé le souhait de maintenir les ententes signées et  
13 évalueront, au moment opportun, la pertinence de modifier quelques clauses contractuelles, le  
14 cas échéant.

15 Un décret ministériel a été émis par le conseil des ministres le 1<sup>er</sup> avril 2020, à la suite des  
16 audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Dans les  
17 circonstances actuelles (report de la date de mise en service), les demandes de certificats  
18 d'autorisation ont été reportées à une date ultérieure.

19 La Ville de Saguenay, le ministère des Transports du Québec (MTQ), Hydro-Québec,  
20 l'Administration portuaire de Saguenay, les propriétaires privés et les communautés autochtones  
21 ont été rencontrés afin de présenter le projet. Les principales demandes de permis ont été faites  
22 aux organismes concernés au cours de l'année 2018-2019. Énergir a aussi contacté les

1 propriétaires privés et les communautés autochtones le long du tracé pendant cette même  
2 période. Toutes les options de servitudes le long du tracé ont été finalisées avec les propriétaires  
3 privés en 2019-2020.

4 Concernant le nouveau réseau de transmission, les plans et devis ont été complétés pour  
5 soumission. Pour le nouveau réseau d'alimentation, le nouveau poste de livraison et le nouveau  
6 poste de mesurage, les plans et devis pour soumission ont été complétés.

7 La poursuite du projet pourra se faire lorsque le client aura complété son financement. Un nouvel  
8 échéancier sera également préparé à ce moment. Les prochaines étapes seront l'obtention des  
9 permis restants ainsi que la complétion des documents techniques et l'octroi du contrat pour la  
10 construction. La construction suivra pour s'arrimer à l'échéancier révisé du client.

## 2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

1 Les tableaux suivants présentent les montants budgétés au moment de la demande  
2 d'investissement, les sommes encourues en date du 30 septembre 2020 et la projection des coûts  
3 requis afin de terminer le projet.

**Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.**

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16 La projection des coûts totaux au 30 septembre 2020 est de [REDACTED]. L'écart de [REDACTED] par rapport  
17 au budget initial est attribuable au report de la mise en gaz de juillet 2020 à mai 2022. La hausse  
18 du budget s'explique principalement par l'inflation, la tendance à la hausse des prix de  
19 construction dans les dernières années, la volatilité du prix des matériaux ainsi que  
20 l'augmentation des frais de gestion de projet et des services professionnels. La hausse des coûts

21

- 1 serait compensée par une contribution financière de DPS afin d'atteindre le niveau de rendement  
2 escompté, tel que prévu au contrat, le cas échéant.

### 3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

- 3 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.  
4 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 40 ans (000 \$)	(13 719)	(13 892)

- 5 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'investissement visant**  
6 **l'extension de réseau pour la desserte en gaz naturel de Métaux BlackRock Inc. et de la**  
7 **zone industrialo-portuaire de Saguenay.**